



Refus d'un AT par l'employeur

Par **Machga**, le **21/01/2009** à **15:02**

Bonjour,

L'employeur a t'il le droit de rejeter la prise en charge d' un accident de travail sous prétexte de ne pas avoir été informé immédiatement alors que l'infirmière n'était pas encore en poste et mon chef absent de son bureau; Cependant un collègue à été témoin de l'accident ?

L'employeur à été informé d'une part par le collègue de travail témoin de l'accident ensuite par téléphone le jour même après être sorti de chez le médecin ensuite par l'envoi du certificat d'arrêt de travail le jour même posté par simple courrier.

Merci. Marc.